



Le Chiffre Déchaîné

*Bulletin d'information CGT des salarié-e-s de l'expertise comptable
et du commissariat aux comptes n° 189*

Un accord sur les minima conventionnels au prix d'un abandon de la complémentaire santé.

La réunion de Commission Paritaire Permanente de Négociation, d'Interprétation et de Conciliation de la branche des Experts-Comptables et des Commissaires aux Comptes qui s'est tenue le 6 octobre a vu la délégation patronale se fracturer puisque ICF (syndicat patronal des « grands » cabinets) a plafonné sa proposition à 5,4% sur le point de base et +3% sur le point hiérarchique alors que ECF (syndicat patronal des « petits » cabinets) a fait une proposition plus ambitieuse : +5,5% sur le point de base et +4% sur le point hiérarchique.

Cela signifie une hausse du premier niveau conventionnel de 5,5% (qui se retrouve 2% au-dessus du SMIC) et du premier niveau de cadre à +5%. Cette proposition a été validée par l'ensemble des organisations syndicales car elle modère la baisse du pouvoir d'achat des salarié.e.s et permet d'assurer une plus juste redistribution de la valeur. L'accord a donc été signé.

Par contre, parallèlement, concernant la complémentaire santé, le chemin va être encore long, pour peu que toutes les parties autour de la table aient réellement pour objectif de parvenir à conclure un accord permettant la mise en place d'une complémentaire santé au niveau de la branche.

Pour rappel, suite aux tergiversations - pour ne pas dire ratés sur la manière dont une négociation de ce type doit être menée impliquant le choix d'un actuaire au début du processus et non à la fin -, la négociation de la complémentaire santé a achoppé et sans surprise le patronat a mis fin à la négociation.

S'y prendre de cette manière était peut-être le moyen de ne pas y parvenir ? A date, il a donc été décidé une suspension des négociations santé !

La CGT ne peut se satisfaire d'un tel résultat et se battra pour que ce sujet prenne toute la place et de telle sorte que l'on puisse enfin aboutir à un résultat qui permette aux salarié.e.s d'obtenir des droits et des garanties supplémentaires.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Experts-Comptables* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes